

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mardi 5 décembre 2023 à 18 h 32 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle étaient présents:

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, et les conseillers Christine Poirier, membre du comité exécutif, Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, Nicholas Borne, membre du comité exécutif, Sandra Desmeules, membre du comité exécutif, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, David De Cotis, Paolo Galati, Aglaia Revelakis, Isabelle Piché, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian, Pierre Brabant, Louise Lortie et Claude Larochelle, formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Mme Cecilia Macedo;

le conseiller Achille Cifelli est absent;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe.

CM-20231205-1110

ADOPTION - ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Ray Khalil

et résolu à l'unanimité:

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 5 décembre 2023 avec le retrait des points 8.2, 11.24, 12.1 et 13.1 de l'ordre du jour.

ADOPTÉ

CM-20231205-1111

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

Vu les dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et considérant le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 7 novembre 2023 à 18 h 31, distribué à tous les membres du conseil présents conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier
APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu à l'unanimité:

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil



municipal tenue le mardi 7 novembre 2023 à 18 h 31.

ADOPTÉ

(SD-2023-5664)

CM-20231205-1112

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

Vu les dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et considérant le procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal tenue le mercredi 8 novembre 2023 à 16 h suite à la séance ordinaire du conseil tenue le mardi 7 novembre 2023 à 18 h 31, distribué à tous les membres du conseil présents conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois
APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules

et résolu à l'unanimité:

d'approuver le procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal tenue le mercredi 8 novembre 2023 à 16 h suite à la séance ordinaire du conseil tenue le mardi 7 novembre 2023 à 18 h 31.

ADOPTÉ

(SD-2023-5664)

CM-20231205-1113

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

Vu les dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et considérant le procès-verbal de la de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mercredi 15 novembre 2023 à 16 h, distribué à tous les membres du conseil présents conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra El-Helou
APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier

et résolu à l'unanimité:

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mercredi 15 novembre 2023 à 16 h.

ADOPTÉ

(SD-2023-5716)

CM-20231205-1114

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

Vu les dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la Loi sur les



cités et villes et considérant le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mercredi 15 novembre 2023 à 16 h 30, distribué à tous les membres du conseil présents conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Seta Topouzian
APPUYÉ PAR : Christine Poirier

et résolu à l'unanimité:

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mercredi 15 novembre 2023 à 16 h 30.

ADOPTÉ

(SD-2023-5716)

CM-20231205-1115

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

Vu les dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et considérant le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 21 novembre 2023 à 18 h 07, distribué à tous les membres du conseil présents conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant
APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac

et résolu à l'unanimité:

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 21 novembre 2023 à 18 h 07.

ADOPTÉ

(SD-2023-5718)

CM-20231205-1116

DÉPÔT - DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Le conseiller Claude Larochelle dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires ainsi que la déclaration d'intérêts pécuniaires de la conseillère Louise Lortie.

CM-20231205-1117

DÉPÔT - DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

M. le Maire dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires ainsi que les déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers Christine Poirier, Cecilia Macedo, Sandra Desmeules, Seta Topouzian, Pierre Brabant, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Vasilios Karidogiannis, Aline Dib, Ray Khalil, Nicholas Borne,



Yannick Langlois et Flavia Alexandra Novac.

CM-20231205-1118

DÉPÔT – CADRE – VILLE D'ARRAS

Le conseiller Pierre Brabant dépose un cadre de la Ville d'Arras en France remis par le 205e Groupe Scout St-Elzéar.

CM-20231205-1119

DÉPÔT – PÉTITION – BOISÉ SAINT-ANTOINE

Le conseiller Nicholas Borne dépose une pétition pour sauvegarder en intégralité le boisé Saint-Antoine, ses milieux humides et ses friches.

CM-20231205-1120

DÉPÔT - DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Le conseiller David De Cotis dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires ainsi que les déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers Achille Cifelli, Paolo Galati, Aglaia Revelakis et Isabelle Piché.

AFFAIRES NOUVELLES

La conseillère Sandra El-Helou souligne la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes le 6 décembre, afin de rendre hommage aux victimes de la tragédie de l'École Polytechnique Montréal. Elle invite ses collègues à la vigile à la bougie qui aura lieu le 6 décembre à 17 h 30 à l'hôtel de ville de Laval, situé au 1, place du Souvenir.

Le conseiller Alexandre Warnet annonce qu'il reste 72 mois avant l'année 2030 et qu'il est temps de renforcer notre leadership climatique.

Il précise que le Québec assurera la coprésidence de la coalition de Beyond Oil & Gas Alliance (BOGA) à Dubaï, visant la sortie progressive de la production d'énergies fossiles.

Il annonce également qu'il déposera un avis de proposition pour exprimer sa solidarité avec la Ville de Prévost qui fait l'objet d'une poursuite par la compagnie Énergir.

Il invite les citoyens à participer à la consultation publique sur le projet industriel dans le district Saint-François le 13 décembre.



La conseillère Isabelle Piché mentionne que le temps des fêtes est une période difficile pour certaines familles et précise que les banques alimentaires ont besoin de notre aide. Elle invite les citoyens à approcher leurs organismes communautaires pour venir en aide à ces familles. Elle souligne l'implication de la Maison de la Famille de St-François qui a remis une boîte à la bibliothèque Marius-Barbeau pour y déposer des denrées, des jouets et des vêtements.

La conseillère Aline Dib invite les citoyens à donner à La guignolée des médias qui aura lieu du 7 au 31 décembre. Le comité de coordination des relations publiques de la Ville (CCRP) a remis un montant de 24 000 \$ pour La guignolée des médias ainsi qu'un montant de 40 000 \$ pour les paniers de Noël qui seront distribués par le Centre de bénévolat et moisson Laval.

Le conseiller Claude Larochelle, en son nom et celui de sa collègue Louise Lortie, offre leurs meilleurs vœux aux Lavallois et Lavalloises. Il invite les citoyens à donner aux organismes, dont Centraide du Grand Montréal et le Centre de bénévolat et moisson Laval.

Il invite les citoyens à participer au concours des maisons décorées dans Champfleury, précise qu'il fera partie du jury et que les Lavallois ont jusqu'au 12 décembre pour s'inscrire.

Il souligne également le 10e anniversaire en poste du directeur général Sébastien Tétreault au centre communautaire ÔChampfleury et le remercie pour son travail.

La conseillère Seta Topouzian annonce que l'ONU a reconnu le 5 décembre comme Journée mondiale du bénévolat et du volontariat. Elle précise que la Ville travaille en partenariat avec plus de 460 organismes et que plus de 5 000 bénévoles s'impliquent sur le territoire lavallois.

Elle souligne que la Ville a célébré l'engagement, le dévouement et l'implication des bénévoles lors de la Soirée de célébration du bénévolat lavallois tenue le 25 octobre à la Salle André-Mathieu.

La conseillère Flavia Alexandra Novac invite les citoyens à visiter le Marché de Noël du 8 au 10 décembre au Centre de la nature et précise qu'il y aura une dizaine d'artisans locaux ainsi que plusieurs activités pour les enfants.

Elle invite également les citoyens à participer au Marché de Noël du Vieux-Sainte-Rose qui aura lieu les 16 et 17 décembre au centre communautaire Le Sorbier et souligne que plus de 70 exposants en artisanat et en agroalimentaire seront présents.

La conseillère Louise Lortie souligne le succès de la rencontre citoyenne sur la sécurité routière qu'elle a tenue le 28 novembre en compagnie de son collègue Claude Larochelle et mentionne qu'ils



vont s'assurer de faire les suivis nécessaires. Elle invite les citoyens à remplir le sondage en ligne sur la sécurité routière.

Elle souligne également la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes le 6 décembre. Elle remercie tous ceux qui œuvrent pour soutenir les femmes victimes de violence, souhaite bon courage à toutes celles qui vivent cette violence et les encourage à dénoncer.

Le conseiller Paolo Galati souligne qu'il offrira un montant de 5 500 \$ à la Maison l'Esther qui est essentielle au soutien des femmes victimes de violence conjugale. Il félicite la coordonnatrice Chantal Arseneault pour son implication et son travail et invite les Lavallois à donner dans le cadre de la campagne d'action contre la violence faite aux femmes qui a débuté le 25 novembre.

Il invite les Lavallois au Marché de Noël qui aura lieu du 8 au 10 décembre au Centre de la nature.

Le conseiller David De Cotis mentionne qu'il y a plus de 38 000 piscines à Laval, qu'il y a une augmentation de 30 % de noyades par rapport à l'année dernière et qu'il espère que la Ville rendra accessibles et gratuits des cours de natation reconnus par la Société de sauvetage du Québec.

Il souhaite de joyeuses fêtes à tous, du bonheur, du partage et de la santé.

La conseillère Christine Poirier félicite les équipes et les employés des usines d'eau potable, particulièrement celle de Pont-Viau, qui a reçu le prix du jury pour la meilleure eau du Québec en 2023. L'usine de Pont-Viau aura l'opportunité de représenter le Québec à l'échelle de l'Amérique du Nord lors du Best of the Best Water Taste Test organisé par l'Américain Water Works Association.

Elle félicite également les employés et les retraités de la Ville de Laval pour leur contribution lors de la campagne Centraide du Grand Montréal qui a permis de récolter un montant de 204 000 \$, avec une bonification de la Ville du même montant, pour un total de 408 000 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Caroline Nantel
Consultation du ROIL – adoption du Règlement L-12992

Stéphane Beaulac
Isabella Pasinato
Jonathan Tremblay
Maxime Simon Poulin
Pierre Collin



Éric Labelle
Martin Pelchat
Alex Charbonneau
Steve McLellan
Projet de la Cité du cinéma
Rencontres citoyennes et consultations publiques – district de Saint-François
Dépôt de documents

À 19 h 42, le conseiller Paolo Galati quitte son siège.

Chantal Cadieux
Application de la réglementation – rue Marie-Morin
Dépôt de photos

À 19 h 47, la conseillère Sandra El-Helou quitte définitivement son siège.

Benoit Durand
Problématiques de stationnement – rue Elsa-Triolet
Dépôt de documents et de photos

Francis Létourneau
Remerciements – acquisitions de boisés
Protection, conservation et plan de la Ville – Bois Papineau

À 19 h 53, le conseiller Paolo Galati reprend son siège.

Helen Bougas
Permis de construction – coût d'installation des infrastructures – place Bastien
Dépôt de photos

Gina Ciccarelli
Cédric Vaillancourt
Pauline St-Pierre
Augmentation des taxes – projet de la grande bibliothèque

Christofer Vourakis
Problématiques de circulation et de stationnement – rues Ridgewood et Korman

À 20 h 22, la conseillère Aglaia Revelakis quitte son siège.

Pierre Anthian
Réhabilitation de Mme Topouzian au conseil

M. Jean-Pierre Dionne, responsable du protocole et des activités civiques, procède à la lecture de la question transmise par la citoyenne souhaitant que la question soit lue par un membre du personnel de la Ville:

Nathalie Leblanc
Problématiques de déneigement

À 20 h 32, la conseillère Aglaia Revelakis reprend son siège.



Daniel Danesc
Plantation d'un arbre – Code de l'urbanisme
Dépôt d'une photo

À 20 h 43, la conseillère Christine Poirier quitte son siège.

Élisabeth Lachance
Emplacement d'un panneau – montée Masson
Atténuation du bruit – Entrepôt Métro

À 20 h 45, la conseillère Christine Poirier reprend son siège.

Denis Coulombe
Octroi de permis – Problématiques avec les réseaux d'égouts –
secteur Laval-Ouest

M. Jean-Pierre Dionne, responsable du protocole et des activités
civiques, procède à la lecture des questions transmises par les
citoyens souhaitant que leur question soit lue par un membre du
personnel de la Ville:

Marc-André Patenaude
Grève – Syndicat des cols bleus de la Ville de Laval

Renaud Gignac
Empreinte environnementale – alimentation – Déclaration C40

À 20 h 57, la séance est suspendue.

À 21 h 13, la présidente Cecilia Macedo déclare la reprise de la
séance.

Les conseillers David De Cotis, Paolo Galati, Aglaia Revelakis,
Isabelle Piché et Seta Topouzian sont absents.

La greffière adjointe souligne que M. Galati l'a informé qu'il avait
omis de déposer sa déclaration d'intérêts pécuniaires dans la chemise
avec celles d'Action Laval. Ce dernier lui a remis à la pause pour
corriger la situation et souhaite porter cette information au conseil
municipal afin de confirmer le dépôt.

CM-20231205-1121

ADOPTION - RÈGLEMENT L-12930

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi
sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant



et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-12930 décrétant l'emploi de deniers du fonds général pour défrayer les coûts attribuables aux travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc sous la rue Augier et une partie de la Terrasse Bouvrette et décrétant le remboursement du fonds général au moyen d'une taxe spéciale.

ADOPTÉ

(SD-2023-4996)

Les discussions sur le point 8.2 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

À 21 h 15, la conseillère Seta Topouzian reprend son siège.

CM-20231205-1122

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT L-PPU-15 -
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier
APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le projet de Règlement numéro L-PPU-15 modifiant le Règlement L-PPU-13 édictant un programme particulier d'urbanisme pour le centre-ville de Laval afin de modifier le plan du tracé projeté des voies de circulation et le plan des espaces verts et publics existants et proposés et d'apporter une précision au mécanisme de cession des emprises des voies de circulation projetées;

de fixer la date de l'assemblée publique de consultation au 8 janvier 2024 à 19 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville et par voie de visioconférence Teams.

ADOPTÉ

(SD-2023-5806)

À 21 h 16, les conseillers Paolo Galati, Aglaia Revelakis et Isabelle Piché reprennent leur siège.

CM-20231205-1123

ADOPTION - CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU
CONSEIL - 2024



Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 apparaissant ci-dessous:

janvier: 9 janvier à 18 h 30;
février: 6 février à 18 h 30;
mars: 12 mars à 18 h 30;
avril: 9 avril à 18 h 30;
mai: 7 mai à 18 h 30;
juin: 4 juin à 18 h 30;
juillet: 9 juillet à 18 h 30;
août: 13 août à 18 h 30;
septembre: 10 septembre à 18 h 30;
octobre: 1er octobre à 18 h 30;
novembre: 5 novembre à 18 h 30;
décembre: 3 décembre à 18 h 30.

ADOPTÉ

(SD-2023-4556)

À 21 h 17, le conseiller David De Cotis reprend son siège.

CM-20231205-1124

DÉSIGNATION - MEMBRE - REGROUPEMENT LAVALLOIS
POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Paolo Galati
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

de désigner Mme Louise Lortie, conseillère municipale, pour siéger à titre de membre du conseil d'administration du Regroupement lavallois pour la réussite éducative (RLPRÉ), pour une période de 2 ans, renouvelable.

ADOPTÉ

(SD-2023-5352)

CM-20231205-1125

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1261

Sur recommandation du comité exécutif,



IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-1261, au soumissionnaire et aux montants ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de 49 fourgons et fourgonnettes avec accessoires, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Fortier auto (Montréal) ltée

lot 1

693 316,73 \$;

lot 2

607 924,64 \$;

lot 3

2 385 805,05 \$;

lot 4

213 537,13 \$;

lot 5

178 165,26 \$;

lot 6

613 442,21 \$;

lot 7

97 268,85 \$;

lot 8

198 510,09 \$.

ADOPTÉ

(SD-2023-1740)

CM-20231205-1126

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1757

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Flavia Alexandra Novac
APPUYÉ PAR : Christine Poirier

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-1757, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de réfection des trémies de stockage des gâteaux de boues déshydratées TS-551 et TS-552, pour une période de 180 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:



Mécanique CNC (2002) inc.
1 408 443,75 \$.

ADOPTÉ

(SD-2023-4135)

CM-20231205-1127

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1641

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier
APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-1641, aux soumissionnaires et aux montants ci-dessous mentionnés, concernant une entente-cadre pour des services professionnels d'études en estimation et de réalisation de mandats d'estimation pour divers projets municipaux sur l'ensemble du territoire lavallois, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de leur soumission et des documents d'appel d'offres:

Consultants Legico-CHP inc.
lot 1
574 875 \$;

FNX-Innov inc.
lot 2
344 925 \$;

Macogep inc.
lot 3
229 950 \$.

ADOPTÉ

(SD-2023-4819)

CM-20231205-1128

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1768

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Larochelle
APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-1768, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'aménagement d'un système de contrôle à l'exutoire des 2 sections du bassin de rétention Rossignols,



composé d'un regard et d'un déversoir avec un orifice, pour une période de 30 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Lavallée & Frères (1959) ltée
445 000 \$.

ADOPTÉ

(SD-2023-4997)

CM-20231205-1129

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1704

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Flavia Alexandra Novac
APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-1704, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de matériaux et d'accessoires de plomberie et de chauffage, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Wolseley Canada inc.
1 851 160,74 \$.

ADOPTÉ

(SD-2023-5119)

CM-20231205-1130

MODIFICATIONS - PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS - 2023-2024

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Paolo Galati
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

d'approuver, pour l'année 2023 et 2024, les modifications du programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les programmes et projets suivants:

Programme 56-10402 Rénovation et mise aux normes des usines d'eau potable afin que celui-ci passe de 3 131 000 \$ en 2023, à 2 531 000 \$;

Programme 56-10601 Remplacement des systèmes de contrôle



électronique et électrique afin que celui-ci passe de 1 441 300 \$ en 2023, à 1 501 300 \$;

Projet 56-00007 Déploiement, consolidation et sécurisation de la gestion centralisée des usines (GCU - phase 4) afin que celui-ci passe de 133 500 \$ en 2023, à 54 000 \$;

Projet 56-00008 Sécurisation des systèmes de contrôle des usines (cybersécurité) afin que celui-ci passe de 146 000 \$ en 2023, à 59 700 \$;

Projet 56-00017 Réservoir d'eau potable en réseau (10 000m³) et travaux associés afin que celui-ci passe de 500 000 \$ en 2023, à 0 \$;

Projet 56-00029 Amélioration de la source électrique d'urgence à la station Chomedey afin que celui-ci passe de 597 600 \$ en 2023, à 231 800 \$;

Projet 56-00030 Remplacement des moteurs diesels (puit A) à la station Chomedey afin que celui-ci passe de 315 000 \$ en 2023, à 80 000 \$;

Projet 56-00031 Projet corporatif - espace clos (non capitalisable, projet transféré au budget d'opération) afin que celui-ci passe de de 25 000 \$ en 2023, à 0 \$;

Projet 56-00032 Travaux de sécurisation de la prise d'eau principale afin de réduire sa sensibilité au frasil et de répondre aux besoins de la capacité future de traitement de la station Pont-Viau afin que celui-ci passe de 160 000 \$ en 2023, à 0 \$;

Projet 56-00034 Travaux d'installation d'un système de nettoyage des lamelles des décanteurs des stations Chomedey et Pont-Viau afin que celui-ci de 95 000 \$ en 2023, à 70 000 \$;

Projet 56-00038 Travaux correctifs non-conformité de la capacité en court-circuit des quatre centres de commande de moteur du relèvement, remplacement du commutateur de transfert et mise à niveau des démarreurs des pompes de relèvement à la station de récupération des ressources de l'eau (StaRRE) La Pinière afin que celui-ci passe de 70 000 \$ en 2023, à 45 000 \$;

Projet 56-00039 Travaux d'installation de stations météo afin que celui-ci passe de 350 000 \$ en 2023, à 159 700 \$;

Projet 56-00041 Travaux de mise à niveau de centres de contrôle de moteurs dans les stations d'eau potable et les StaRRE afin que celui-ci passe de 80 000 \$ en 2023, à 40 000 \$;

Projet 56-00042 Remplacement des vis d'Archimède à la StaRRE Auteuil afin que celui-ci passe de 300 000 \$ en 2023, à 0 \$;

Projet 56-00044 Stations de pompage St-Théophile et Du Portage - Mise à niveau afin que celui-ci passe de 90 000 \$ en 2023, à 0 \$;

Projet 56-00045 Station de pompage St-Martin - Mise à niveau afin que celui-ci passe de 145 000 \$ en 2023, à 0 \$;



Projet 56-00046 Réfection de la station de pompage Renaix afin que celui-ci passe de 0 \$ en 2023, à 26 900 \$ et de 400 000 \$ en 2024, à 373 100 \$;

Projet 56-00047 Réfection de la station de pompage Des Rossignols afin que celui-ci passe de 0 \$ en 2023, à 33 000 \$ et de 300 000 \$ en 2024, à 267 000 \$;

Projet 56-00049 Réfection de la station de pompage Sainte-Rose et construction d'un réservoir de rétention afin que celui-ci passe de 200 000 \$ en 2023, à 35 000 \$;

Projet 56-00050 Réfection de la station de pompage Laval-Ouest afin que celui-ci passe de 275 000 \$ en 2023, à 38 000 \$.

ADOPTÉ

(SD-2023-4940)

CM-20231205-1131

RÉSOLUTION AMENDÉE - AUTORISATION - MANDAT -
CONTRAT DOS-561

ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20230808-759, le conseil municipal autorisait WSP Canada inc. à procéder à la conception pour l'ajout de traverses piétonnes et sonores, préparer les documents d'appel d'offres, effectuer la surveillance des travaux pendant la construction et réaliser les études complémentaires au besoin, à savoir:

le volet A «phase d'étude, conception préliminaire d'avant-projet» vise à réaliser les études préparatoires et conceptuelles du projet, au montant de 219 957,18 \$;

le volet B «phase de conception - plans et devis» vise à réaliser les plans et devis du projet, au montant de 237 654,68 \$;

le volet C «surveillance des travaux» vise à surveiller le chantier durant la réalisation des travaux, au montant de 94 036,20 \$;

le volet D «études complémentaires» vise à effectuer les études complémentaires au besoin hors mandat afin de bonifier les différents volets du projet, au montant de 57 487,50 \$; ces derniers montants étant sous réserve de l'approbation légale des crédits requis et des approbations légales;

et dans un premier temps, le conseil autorisait la firme susdite à procéder au volet A «phase d'étude, conception préliminaire d'avant-projet»;

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée quant à la recommandation;

EN CONSÉQUENCE,



sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

d'amender la résolution CM-20230808-759 afin qu'elle se lise comme suit:

«d'autoriser WSP Canada inc. à procéder à la conception pour l'ajout de traverses piétonnes et sonores, préparer les documents d'appel d'offres, effectuer la surveillance des travaux pendant la construction et réaliser les études complémentaires au besoin, à savoir:

le volet A «phase d'étude, conception préliminaire d'avant-projet» visant à réaliser les études préparatoires et conceptuelles du projet, au montant de 219 957,18 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-561, lot 2.».

ADOPTÉ

(SD-2023-5369)

CM-20231205-1132

ACCEPTATION - OFFRE DE VENTE - LOT P.1 222 039

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

d'accepter l'offre de Gestion Centre Curé-Labelle inc., leurs représentants, successeurs ou ayants droit, de vendre à la Ville pour la somme de 212 900 \$ une partie du lot 1 222 039 (lot projeté 6 604 212) du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 666 mètres carrés, ainsi qu'une servitude permanente sur des parties du lot 1 222 039 (lot projeté 6 604 213) dudit cadastre, d'une superficie totale de 72 mètres carrés, le tout tel que montré et décrit aux plan et description technique préparés par M. François Beauséjour, arpenteur-géomètre, le 28 juin 2023 sous le numéro 7389 de ses minutes, et selon les termes et conditions de l'offre d'achat, nécessaires à des fins de réaménagement géométrique et des feux de circulation, incluant l'aménagement d'une piste cyclable en front du boulevard Curé-Labelle, face au poste de gendarmerie;

de mandater ETTIC Société Notariale S.E.N.C.R.L. pour préparer l'acte notarié requis;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins



des présentes.

ADOPTÉ

(SD-2023-5268)

CM-20231205-1133

QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE
CONTRAT OS-SP-30010

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant

APPUYÉ PAR : Christine Poirier

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser, dans le cadre des services professionnels en archéologie prévus au contrat OS-SP-30010, les modifications suivantes:

des quantités supplémentaires au montant de 160 965 \$ à Arkéos inc., contrat 1, dont le détail apparaît au rapport du Service de l'approvisionnement daté du 28 septembre 2023 joint au sommaire décisionnel;

des quantités supplémentaires au montant de 114 975 \$ à Patrimoine Experts senc., contrat 2, dont le détail apparaît au rapport du Service de l'approvisionnement daté du 28 septembre 2023 joint au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

(SD-2023-5242)

CM-20231205-1134

CONVENTION DE BAIL EN FAVEUR DE VILLE DE LAVAL -
AVIS DE BAIL

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne

APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu à l'unanimité:

d'approuver la convention de bail à intervenir entre Ville de Laval et Construction Lafleur inc. concernant la location d'un immeuble situé au 1535, boulevard Chomedey, d'une superficie d'environ 56 612 pieds carrés, pour une période d'un an, soit du 1er avril 2024 au 31 mars 2025, et ce, selon les termes et conditions mentionnés dans ce bail et d'autoriser la publication d'un avis de bail au Registre foncier du Québec sur le lot 1 730 597 du cadastre du Québec relatif à ce bail;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-



président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ledit bail et tout autre document aux fins de ce bail;

d'autoriser le directeur du Service des immeubles, parcs et espaces publics ou son remplaçant à signer l'avis de bail à être publié au Registre foncier du Québec sur le lot 1 730 597 dudit cadastre.

ADOPTÉ

(SD-2023-4326)

CM-20231205-1135

RENOUVELLEMENT - MANDAT - COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib

APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier

et résolu à l'unanimité:

de renouveler le mandat des conseillers municipaux suivants pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, pour un mandat de 2 ans:

M. Yannick Langlois, conseiller municipal, à titre de membre et président;

M. Ray Khalil, conseiller municipal et membre du comité exécutif, à titre de membre;

Mme Sandra El-Helou, conseillère municipale, à titre de membre;

M. Pierre Brabant, conseiller municipal, à titre de membre.

ADOPTÉ

(SD-2023-5656)

CM-20231205-1136

DÉSIGNATION - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
MONTRÉAL INTERNATIONAL

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne

APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

de désigner Mme Cecilia Macedo, conseillère municipale et présidente du conseil municipal, à titre de membre du conseil d'administration de Montréal International.

ADOPTÉ



(SD-2023-5658)

CM-20231205-1137

**RENOUVELLEMENT DE MANDAT - CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE TRICENTRIS**

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet
APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac

et résolu à l'unanimité:

de renouveler le mandat de Mme Christine Poirier, conseillère municipale et membre du comité exécutif, à titre de représentante de la Ville de Laval pour siéger au conseil d'administration de Tricentris, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable.

ADOPTÉ

(SD-2023-5660)

CM-20231205-1138

**APPROBATION - ENTENTE RELATIVE À L'INDEMNITÉ
PROVISIONNELLE D'EXPROPRIATION - LOT 4 202 507**

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier
APPUYÉ PAR : Vasilios Karidogiannis

et résolu à l'unanimité:

d'approuver l'entente relative à l'indemnité provisionnelle d'expropriation au locataire non résidentiel M. Éric Major, au montant de 70 660 \$, concernant l'acquisition par voie d'expropriation du lot 4 202 507 du cadastre du Québec, avec bâtiment dessus érigé, situé au 18-18B, boulevard des Laurentides, nécessaire à des fins d'aménagement de la Promenade Plantée et de redéveloppement;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

ADOPTÉ

(SD-2023-5300)

CM-20231205-1139

**RENOUVELLEMENT - MEMBRES INDÉPENDANTS - COMITÉ
DE VÉRIFICATION DE LA VILLE DE LAVAL**



Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois

APPUYÉ PAR : Aglaia Revelakis

et résolu à l'unanimité:

de renouveler le mandat de MM. Yves Gauthier et Christophe Hervier à titre de membres indépendants au sein du Comité de vérification de la Ville de Laval, et ce, pour un mandat de 3 ans, renouvelable.

ADOPTÉ

(SD-2023-5694)

CM-20231205-1140

RENOUVELLEMENT - NOMINATION - COMITÉ FONDS
PLACE-DU-SOUVENIR

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne

APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier

et résolu à l'unanimité:

de renouveler la nomination de M. Jonathan Falardeau à titre de membre indépendant au sein du Comité Fonds Place-du-Souvenir, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable.

ADOPTÉ

(SD-2023-5710)

CM-20231205-1141

RENOUVELLEMENT - MANDAT - COMITÉ CONSULTATIF
DES PERSONNES ÂNÉES DE LAVAL

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Paolo Galati

APPUYÉ PAR : Aglaia Revelakis

et résolu à l'unanimité:

de renouveler le mandat de Mme Evelyne Garceau, MM. Bernard Millette et Kevin McLeod à titre de membres indépendants au sein du Comité consultatif des personnes âgées de Laval, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable;

de renouveler le mandat de Mme Evelyne Garceau à titre de



présidente du Comité consultatif des personnes âgées de Laval, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable.

ADOPTÉ

(SD-2023-5808)

CM-20231205-1142

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1823

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier
APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-1823, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation de comptages et de relevés de circulation sur le réseau routier de la Ville de Laval, pour une période de 36 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

WSP Canada inc.
323 390,18 \$.

ADOPTÉ

(SD-2023-4141)

CM-20231205-1143

CESSION - CONTRATS OS-SP-29158 ET OS-SP-29535

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier
APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu à l'unanimité:

d'approuver la cession des contrats OS-SP-29158 et OS-SP-29535 par Lifeworks Canada Ltd à Telus Health Canada Ltd, et ce, jusqu'à la fin prévue dudit contrat et selon le montant disponible entre le montant actuellement payé et facturé, moins le montant adjugé.

ADOPTÉ

(SD-2023-4495)

CM-20231205-1144

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1686

Sur recommandation du comité exécutif,



IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant
APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-1686, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de 25 Ford utilitaire Police Interceptor hybride, pour une période d'un an, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Jacques Olivier Ford inc.
1 790 186,62 \$.

ADOPTÉ

(SD-2023-5174)

CM-20231205-1145

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1835

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier
APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-1835, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition d'équipements et de contrats d'entretien informatique Extreme Networks, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Netagen Communication Technologies inc.
2 668 485,96 \$.

ADOPTÉ

(SD-2023-5337)

Les discussions sur le point 11.24 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CM-20231205-1146

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT OS-SP-30229

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lortie
APPUYÉ PAR : Vasilios Karidogiannis

et résolu à l'unanimité:



d'autoriser un mandat professionnel à Les Services EXP inc. pour effectuer des études géotechniques et de caractérisations environnementales sur les rues Élyse, Francine, Iberville et le boulevard Dagenais Ouest, dans le cadre du programme de reconstruction des infrastructures souterraines pour l'année 2025, au montant de 304 903,98 \$.

ADOPTÉ

(SD-2023-5229)

CM-20231205-1147

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT OS-SP-30229

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Paolo Galati

APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser un mandat professionnel à Stantec Experts-Conseils Itée pour effectuer des études géotechniques et de caractérisations environnementales sur les rues Bruno, Papineau, Wagner, sur le chemin du Trait-Carré et les avenues Riel et Bleau, dans le cadre du programme de reconstruction des infrastructures souterraines pour l'année 2025, au montant de 251 974,78 \$.

ADOPTÉ

(SD-2023-5500)

CM-20231205-1148

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT OS-SP-30229

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib

APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser FNX-Innov inc. à effectuer des études géotechniques et de caractérisations environnementales sur les rues Diane, Réal, Alban, Guindon et l'avenue Fontaine, dans le cadre du programme de reconstruction des infrastructures souterraines pour l'année 2025, prévus au contrat OS-SP-30229 pour les services professionnels de firmes de laboratoire en sol pour la réalisation d'expertises et d'études géotechniques et environnementales pour divers projets municipaux sur l'ensemble du territoire lavallois, au montant de 227 950,95 \$.

ADOPTÉ

(SD-2023-5611)



CM-20231205-1149

APPROBATION - ENTENTE TRANSITOIRE - COSMODÔME

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

d'approuver l'entente transitoire à intervenir entre la Ville de Laval et le Cosmodôme visant à reconduire le bail 2022 et l'entente 2020-2022 aux mêmes conditions, à l'exception des sommes et modalités de versements, rétroactivement du 1er janvier 2023 jusqu'à la signature des nouvelles versions du bail et de l'entente actuellement en cours de négociation;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

ADOPTÉ

(SD-2023-3529)

CM-20231205-1150

**STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET RÉAFFECTATION -
SÉCURITÉ INCENDIE**

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

d'approuver la recommandation du Service des ressources humaines concernant le Service de sécurité incendie, soit:

la réaffectation de l'employé identifié au rapport du Service des ressources humaines joint au sommaire décisionnel selon les modalités mentionnées dans ce rapport.

ADOPTÉ

(SD-2023-5570)

CM-20231205-1151

NOMINATION - COMITÉ DE TOPONYMIE

Sur recommandation du comité exécutif,



IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Larochelle
APPUYÉ PAR : Stéphane Boyer

et résolu à l'unanimité:

de nommer M. Pierre Brabant, conseiller municipal, à titre de membre et président du Comité de toponymie, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable.

ADOPTÉ

(SD-2023-5657)

CM-20231205-1152

RENOUVELLEMENT MANDAT - COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

de renouveler le mandat des 2 conseillers ci-dessous mentionnés pour siéger au Comité consultatif en environnement (CCE), et ce, pour un mandat de 2 ans:

M. Alexandre Warnet, conseiller municipal, à titre de président;
Mme Christine Poirier, conseillère municipale et membre du comité exécutif, à titre de membre.

ADOPTÉ

(SD-2023-5661)

CM-20231205-1153

RENOUVELLEMENT - MANDAT - CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

de renouveler le mandat de MM. Ray Khalil, conseiller municipal et vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne, conseiller municipal et membre du comité exécutif, à titre de membres du conseil d'administration de La Cité de la culture et du sport de Laval, à compter du 7 décembre 2023, et ce, pour un mandat d'un an ou jusqu'à ce que leur successeur ait été désigné.



ADOPTÉ

(SD-2023-5663)

CM-20231205-1154

PROCÉDURES EN EXPROPRIATION - LOT 1 221 768 ET P.1
221 787

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Vasilios Karidogiannis

APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation le lot 1 221 768 et d'une partie du lot 1 221 787 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 586 mètres carrés, nécessaires au prolongement de la rue John-Pratt, entre la rue Philippe-Lebon et le boulevard Saint-Elzéar Ouest, et de l'urbanisation du boulevard Saint-Elzéar Ouest, entre les rues John-Pratt et Louis-B.-Mayer;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures en expropriation et à déposer l'indemnité provisionnelle requise par la Loi sur l'expropriation concernant l'acquisition du lot 1 221 768 et de la partie du lot 1 221 787 du cadastre du Québec, le tout tel que montré et décrit au plan et à la description technique préparés par M. François Beauséjour, arpenteur-géomètre, le 31 janvier 2022 sous le numéro 7159 de ses minutes et à offrir aux expropriés les sommes ci-après mentionnées, représentant la valeur marchande estimée en date du 10 octobre 2023 ainsi qu'un montant de 500 \$ pour troubles et ennuis:

A) Alice Tanios et Sharles Saab
418 700 \$
lot 1 221 768
superficie: 553,3 mètres carrés
(AC-22-022/01);

B) 4344413 Canada inc.
12 650 \$
lot P.1 221 787
superficie: 32,7 mètres carrés
(AC-22-022/02);

montant total de 431 350 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

ADOPTÉ

(SD-2023-5533)



CM-20231205-1155

**RENOUVELLEMENT - MANDAT - CONSEIL DES
LAVALLOISES**

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aglaia Revelakis
APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier

et résolu à l'unanimité:

de renouveler le mandat de Mmes Myriam Fillion, Antonine Boily, Patricia Collin, Christiane Cyrille, Santina Di Pasquale et Catherine Launay Alcalá à titre de membres indépendantes au sein du Conseil des Lavalloises, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable;

de renouveler le mandat de Mme Myriam Fillion à titre de présidente du Conseil des Lavalloises, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable.

ADOPTÉ

(SD-2023-5810)

CM-20231205-1156

**ADOPTION - MANDAT RÉVISÉ - COMITÉ MIXTE
MUNICIPAL-INDUSTRIEL - RÉOLUTION ABROGÉE -
NOMINATION - COMITÉ MIXTE MUNICIPAL-INDUSTRIEL**

ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20180206-83, le conseil municipal constituait le Comité mixte municipal-industriel de la Ville de Laval («CMMI») et approuvait son mandat;

ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20221206-1034, le conseil municipal remplaçait le mandat du CMMI, approuvé par la résolution CM-20180206-83;

ATTENDU QUE la Politique-cadre en matière de gouvernance prévoit que le mandat d'un comité peut être révisé au besoin;

ATTENDU QU'à la suite de discussions avec la directrice de la division du Bureau de la résilience municipale qui est responsable de la coordination des activités du CMMI, force est de constater qu'avec les modifications récentes de son mandat, le CMMI est devenu exclusivement opérationnel. Il constitue dorénavant une table de concertation où ne se déroulent que des discussions opérationnelles et techniques;

ATTENDU QU'il est de bonne pratique de concentrer les implications des élus sur les comités de la Ville dans lesquels ils ont une contribution stratégique. Avec le nouveau mandat du CMMI, cela n'est plus le cas;



ATTENDU QU'il est donc proposé que le mandat du CMMI soit modifié pour retirer l'exigence au paragraphe 6 a), lequel prévoit que le comité doit être composé d'un membre du conseil municipal, et d'abroger la résolution CM-20211207-1126 nommant l' élu au sein dudit comité;

ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande au conseil municipal d'adopter le mandat révisé du CMMI joint au sommaire décisionnel et d'abroger la résolution CM-20211207-1126 nommant un membre élu au sein du CMMI;

EN CONSÉQUENCE,

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant
APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le mandat révisé du Comité mixte municipal-industriel de la Ville de Laval joint au sommaire décisionnel;

d'abroger la résolution CM-20211207-1126 nommant un membre élu au sein du Comité mixte municipal-industriel de la Ville de Laval.

ADOPTÉ

(SD-2023-5848)

CM-20231205-1157

**ABOLITION - COMITÉ CONSULTATIF CONJOINT SUR
L'ACCESSIBILITÉ**

ATTENDU QUE la Politique-cadre en matière de gouvernance prévoit que le Secrétariat de la gouvernance amorce une révision des mandats de toutes les instances internes de la Ville au plus tard à chaque 3 ans. Les révisions visent à s'assurer que les comités demeurent pertinents et répondent aux besoins de la Ville;

ATTENDU QUE conformément à son programme de conformité, le Secrétariat a consulté les parties prenantes du Comité consultatif conjoint sur l'accessibilité («CCCA») afin de recueillir leurs commentaires et leurs suggestions dans la révision du mandat du CCCA;

ATTENDU QUE la Ville de Laval créait, le 11 février 1986, le CCCA dans le but de favoriser l'intégration des personnes handicapées;

ATTENDU QU'au regard de la mission et des rôles des différents comités consultatifs mis en place au sein de la Ville de Laval au cours des dernières années, le CCCA ne se qualifie plus comme un comité consultatif. En effet, afin de se conformer à la Loi assurant



l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, celui-ci a, depuis plusieurs années, évolué vers un rôle opérationnel et technique assumé par le Comité de pilotage du plan d'action à l'égard des personnes handicapées (le «Groupe de travail») sous la responsabilité du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social (SCLSDS);

ATTENDU QUE le CCCA n'a plus sa raison d'être puisqu'il a été remplacé par le Groupe de travail;

ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande au conseil d'abolir le Comité consultatif conjoint sur l'accessibilité qui n'a plus de pertinence dans sa forme actuelle;

ATTENDU QUE le SCLSDS poursuivra, comme il le fait déjà, les travaux opérationnels et techniques et de concertation avec les différents services municipaux et les partenaires du milieu en vue de réaliser les obligations en lien avec le plan d'action à l'égard des personnes handicapées et également en vue de mettre en oeuvre la Politique d'accessibilité universelle;

EN CONSÉQUENCE,

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet

APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

d'abolir le Comité consultatif conjoint sur l'accessibilité;

d'abroger la résolution CE-86-1022 par laquelle le Comité consultatif conjoint sur l'accessibilité a été créé le 11 février 1986;

d'abroger la résolution CM-20211207-1125 nommant Mme Sandra El-Helou, conseillère municipale, à titre de membre et présidente du Comité consultatif conjoint sur l'accessibilité.

ADOPTÉ

(SD-2023-5887)

CM-20231205-1158

ADOPTION - MANDAT RÉVISÉ - NOMINATIONS - COMITÉ
D'INVESTISSEMENT CONJOINT - FONDS LOCAL
D'INVESTISSEMENT - FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ DE
LAVAL

ATTENDU QUE la Politique-cadre en matière de gouvernance prévoit que le Secrétariat de la gouvernance procède périodiquement à une révision des mandats de toutes les instances internes de la Ville. Les révisions visent à faire des ajustements et des modifications qui notamment clarifient des dispositions, améliorent le fonctionnement



et reflètent de nouvelles responsabilités, en plus de tenir compte des résultats des évaluations de la performance de l'instance ainsi que des commentaires de leurs membres;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter le mandat révisé du Comité d'investissement conjoint - Fonds local d'investissement - Fonds local de solidarité de Laval (CIC) qui remplace le mandat de ce comité, d'abolir le Comité de recommandation du Fonds Jeunes Promoteurs et de nommer deux membres indépendants au CIC, et ce, pour les motifs mentionnés au sommaire décisionnel;

EN CONSÉQUENCE,

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib

APPUYÉ PAR : Christine Poirier

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le mandat révisé du Comité d'investissement conjoint - Fonds local d'investissement - Fonds local de solidarité de Laval joint au sommaire décisionnel;

d'abolir le Comité de recommandation du Fonds Jeunes Promoteurs;

de nommer Me François Alepin, en tant qu'entrepreneur d'expérience, et M. Pascal Turcotte, en tant que citoyen impliqué dans sa communauté, à titre de membres indépendants du Comité d'investissement conjoint - Fonds local d'investissement - Fonds local de solidarité de Laval, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable.

ADOPTÉ

(SD-2023-5893)

CM-20231205-1159

DÉSIGNATIONS - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAVAL

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Flavia Alexandra Novac

APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

de désigner Mme Valérie Tétrault à titre d'administratrice indépendante au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Laval, et ce, pour un mandat de 3 ans, renouvelable;

de désigner M. François de Paul Nkombou et Mme Danielle Lavoie à titre d'administrateurs indépendants au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Laval, et ce,



pour un mandat respectif de 3 ans, à compter du 14 avril 2024, renouvelable;

d'inscrire Mmes France Gendron, Marie-Ève Dostie, MM. Marouen Bedhiafi, Étienne Dumont-Surprenant, Riccardo Di Marco et Samuel Chaput à la liste de réserve pour le poste d'administrateur indépendant audit conseil, pour combler toute vacance qui pourrait survenir au cours des 3 prochaines années.

ADOPTÉ

(SD-2023-5945)

CM-20231205-1160

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1802

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant
APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-1802, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services d'inspection, de nettoyage et de réparation des habits de combat des pompiers, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Isotech Instrumentation inc.
300 035,93 \$.

ADOPTÉ

(SD-2023-4372)

CM-20231205-1161

RÉSILIATION DE CONTRAT DOS-1349

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier

et résolu à l'unanimité:

de résilier le contrat DOS-1349, adjudgé par la résolution CM-20230307-172 à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour le service d'entretien et de réparation sur demande des piscines, des pataugeoires et des jeux d'eau:

Groupe Mécano inc.
872 303,83 \$.

ADOPTÉ



(SD-2023-5180)

CM-20231205-1162

OCTROI - CONTRAT DOS-2105

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules
APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

d'octroyer le contrat DOS-2105, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour le service de support unifié et autres types de support de Microsoft, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de son offre de services et des documents de demande de prix:

Microsoft Canada inc.
1 935 488,16 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville l'entente de services.

ADOPTÉ

(SD-2023-5412)

CM-20231205-1163

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1616

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Paolo Galati
APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-1616, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour la vente de métaux ferreux et non ferreux, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

9137-6889 Québec inc.
1 058 873,53 \$.

ADOPTÉ

(SD-2023-5591)

CM-20231205-1164

CESSION DE CONTRAT - CONTRAT SP-29795



Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

d'approuver la cession du lot 2 du contrat SP-29795 par Centre du travailleur FH inc. à Groupe J.S.V. inc., et ce, jusqu'à la fin prévue dudit contrat et selon le montant disponible entre le montant actuellement payé et facturé, moins le montant adjudgé.

ADOPTÉ

(SD-2023-5594)

CM-20231205-1165

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1613

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
APPUYÉ PAR : Ray Khalil

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-1613, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de fournitures industrielles, pour une période de 2 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Grainger Canada inc.
1 408 443,75 \$.

ADOPTÉ

(SD-2023-5659)

CM-20231205-1166

APPROBATION - AVENANT NUMÉRO 2 - BTB SAINT-MARTIN INC.

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

d'approuver l'avenant numéro 2 à la convention de bail à intervenir entre Ville de Laval et BTB Saint-Martin inc. concernant les locaux situés au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, nécessaires à la



relocalisation temporaire de la Mairie, de la Direction générale, du Service du greffe et des bureaux de l'opposition;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

ADOPTÉ

(SD-2023-5036)

CM-20231205-1167

QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE
CONTRAT SP-30268

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier
APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser, dans le cadre du contrat SP-30268 pour l'acquisition de pièces et d'accessoires d'égout et d'aqueduc, la modification suivante:

des quantités supplémentaires au montant de 817 472,25 \$ à Albert Viau, une division d'Emco Corporation, dont le détail apparaît au rapport du Service des travaux publics daté du 19 octobre 2023 joint au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

(SD-2023-5698)

CM-20231205-1168

TOPONYMIE - CHEMIN DU BOIS

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

de nommer le nouveau tronçon de rue situé sur une partie des lots 1 082 258, 1 082 300 et 1 082 505 du cadastre du Québec «Chemin du Bois», et ce, conformément à la résolution du comité de toponymie numéro CT-2023-16.

ADOPTÉ

(SD-2023-5854)



CM-20231205-1169

TOPONYMIE - BERGE DES RAPIDES-DU-CHEVAL-BLANC

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

de nommer la berge située sur le lot 3 936 659 du cadastre du Québec «Berge des Rapides-du-Cheval-Blanc», et ce, conformément à la résolution du comité de toponymie numéro CT-2023-17.

ADOPTÉ

(SD-2023-5855)

CM-20231205-1170

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT OS-SP-30229

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser un mandat professionnel à Groupe ABS inc. pour effectuer des études géotechniques et de caractérisations environnementales sur les rues Valiquette, de l'Aubade, Forget, des Sables, Champfleury, D'Youville, de l'École et les boulevards Leblanc, des Prairies, Lévesque Ouest et Dagenais Est, dans le cadre du programme de reconstruction des infrastructures souterraines pour l'année 2025, au montant de 341 112,07 \$.

ADOPTÉ

(SD-2023-5701)

CM-20231205-1171

**APPROBATION - ENTENTE DE SERVICES - RÉSEAU
ARTHIST**

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu à l'unanimité:

d'approuver l'entente de services à intervenir entre Ville de Laval et Réseau Arthist concernant la programmation déléguée culturelle 2024, pour un montant total de 236 626,28 \$;



d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

ADOPTÉ

(SD-2023-5833)

CM-20231205-1172

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - CONTINGENCE DU
CONTRAT SP-30403

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Seta Topouzian
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser des crédits supplémentaires au montant de 2 386,05 \$ pour la contingence du contrat SP-30403 relatif aux travaux de remplacement du dépoussiéreur de l'atelier de menuiserie du garage municipal.

ADOPTÉ

(SD-2023-5586)

CM-20231205-1173

BAIL EN FAVEUR DE LA VILLE DE VILLE DE LAVAL - AVIS
DE BAIL

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant
APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules

et résolu à l'unanimité:

d'approuver le bail à intervenir entre Activités sportives Ruisseau Noir inc., Marc Dubois et Ville de Laval concernant la location d'une partie des lots 2 921 311 et 3 249 575 du cadastre du Québec, situés sur le chemin Comtois, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie approximative de 42 000 pieds carrés, pour fins d'utilisation comme champ de tir pour la formation et l'entraînement du Service de police, pour une période de 5 ans, soit du 1er décembre 2023 au 30 novembre 2028, et ce, selon les termes et conditions mentionnés dans ce bail et d'autoriser la publication d'un avis de bail au Registre foncier du Québec sur lesdits lots;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ledit bail et tout autre document aux



fins de ce bail;

d'autoriser le directeur du Service des immeubles, parcs et espaces publics ou son remplaçant à signer l'avis de bail.

ADOPTÉ

(SD-2023-5625)

CM-20231205-1174

DÉPENSE - GESTION DE L'EAU - CONTRAT DOS-1657

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier
APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser une dépense au montant de 676 568,09 \$ requise pour défrayer le coût d'acquisition de 17 pompes Flygt de moins de 250HP à Xylem Canada LP, prévus dans le cadre du contrat DOS-1657.

ADOPTÉ

(SD-2023-5213)

CM-20231205-1175

APPROBATION - ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL
- CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

d'approuver l'entente de partenariat territorial à intervenir entre la Ville de Laval et le Conseil des arts et des lettres du Québec concernant le soutien à la création artistique, laquelle entrera en vigueur au moment de sa signature, pour le terme 2024-2027, au montant de 300 000 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

ADOPTÉ

(SD-2023-5443)



CM-20231205-1176

**APPROBATION - PRÊT À USAGE - MUSÉE DE LA SANTÉ
ARMAND-FRAPPIER**

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

d'approuver le prêt à usage à intervenir entre la Ville de Laval et le Musée de la santé Armand-Frappier concernant une partie de l'immeuble situé au 2150, autoroute des Laurentides (A-15), rétroactivement à partir du 1er janvier 2023, aux mêmes conditions que l'année 2022, et ce, jusqu'à la signature d'un nouveau prêt à usage;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville le prêt à usage.

ADOPTÉ

(SD-2023-5491)

CM-20231205-1177

**SUBVENTION - CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL -
CAMPAGNE 2023**

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier
APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules

et résolu à l'unanimité:

d'octroyer une subvention au montant de 204 000 \$ à Centraide du Grand Montréal pour la campagne 2023.

ADOPTÉ

(SD-2023-5891)

CM-20231205-1178

**APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - CITÉ DE LA
CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL**

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac



et résolu à l'unanimité:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et la Cité de la culture et du sport de Laval concernant l'organisation des Jeux de la francophonie canadienne 2025, au montant total de 999 999 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ledit protocole.

ADOPTÉ

(SD-2023-5917)

CM-20231205-1179

VIREMENT - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier

APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu:

d'autoriser le virement de l'excédent de fonctionnement non affecté au montant de 29 000 000 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté, et ce, pour le projet de la cour municipale.

Un débat s'engage.

La conseillère Louise Lortie demande le vote sur la proposition, laquelle est acceptée par un compte de 17 en faveur et de 2 contre:

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, David De Cotis, Paolo Galati, Aglaia Revelakis, Isabelle Piché, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent en faveur de la proposition;

les conseillers Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent contre la proposition.

ADOPTÉ

(SD-2023-5198)

CM-20231205-1180

OCTROI - CONTRAT DOS-2149

Sur recommandation du comité exécutif,



IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules
APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier

et résolu à l'unanimité:

d'octroyer le contrat DOS-2149, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'abonnement Gartner pour des services-conseils et des services professionnels spécialisés, pour une période de 2 ans, le tout selon les termes et conditions de son offre de services, contrat 999734832 et des documents d'appel d'offres du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG):

Gartner Canada Co.
772 838,96 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville le contrat de services.

ADOPTÉ

(SD-2023-5497)

CM-20231205-1181

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2047

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Seta Topouzian
APPUYÉ PAR : Vasilios Karidogiannis

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2047, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services de commis de guérite pour les dépôts à neige, pour une période de 4 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Authentik sécurité inc.
564 469,76 \$.

ADOPTÉ

(SD-2023-5579)

CM-20231205-1182

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1845

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Paolo Galati
APPUYÉ PAR : Isabelle Piche

et résolu à l'unanimité:



d'adjuger le contrat DOS-1845, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour le service de remise en culture de terres agricoles en friche en zone agricole permanente de Laval, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Ferme Martin Leduc
471 397,50 \$.

ADOPTÉ

(SD-2023-5725)

CM-20231205-1183

APPROBATION - ENTENTE DE SERVICES - CORPORATION
DE LA SALLE ANDRÉ-MATHIEU

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Flavia Alexandra Novac
APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu:

d'approuver l'entente de services à intervenir entre la Ville de Laval et la Corporation de la Salle André-Mathieu ([co]motion) concernant les services reliés à la gestion des opérations des activités culturelles à la Maison des arts et des diffusions sur le territoire, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026;

d'autoriser des crédits au montant de 1 938 226,70 \$ concernant les services reliés à la gestion des opérations des activités culturelles à la Maison des arts et des diffusions sur le territoire, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026;

d'autoriser des crédits au montant de 231 616 \$ concernant les autres services requis par la Ville pour l'année 2024;

d'autoriser des crédits au montant de 34 492,50 \$ concernant le service de billetterie pour l'année 2024;

d'autoriser des crédits au montant maximum de 172 462,50 \$ concernant les frais d'administration, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

Un débat s'engage.

Le conseiller Ray Khalil demande le vote sur la proposition, laquelle est acceptée par un compte de 15 en faveur et de 4 contre:

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray



Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian, Pierre Brabant, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent en faveur de la proposition;

les conseillers David De Cotis, Paolo Galati, Aglaia Revelakis et Isabelle Piché se prononcent contre la proposition.

ADOPTÉ

(SD-2023-5401)

CM-20231205-1184

APPROBATION - ENTENTES DE SERVICES ET D'AIDE
FINANCIÈRE - CANOPÉE - LE RÉSEAU DES BOIS DE LAVAL
- 2024, 2025 ET 2026

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Larochelle
APPUYÉ PAR : Christine Poirier

et résolu à l'unanimité:

d'approuver l'entente de service à intervenir entre Ville de Laval et Canopée, le réseau des bois de Laval, concernant les modalités d'utilisation des lieux et des services qui seront offerts pour les années 2024, 2025 et 2026, aux montants respectifs de 563 982,96 \$ pour l'année 2024, de 580 902,45 \$ pour l'année 2025 et de 598 329,52 \$ pour l'année 2026;

d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre Ville de Laval et Canopée, le réseau des bois de Laval concernant la subvention de fonctionnement au montant de 76 000 \$, et ce, pour l'année 2024;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville lesdites ententes.

ADOPTÉ

(SD-2023-5602)

CM-20231205-1185

APPROBATION - ENTENTE - CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ
ET DE SERVICES SOCIAUX DE LAVAL ET CENTRAIDE DU
GRAND MONTRÉAL

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne



et résolu à l'unanimité:

d'approuver l'entente en matière de soutien aux initiatives dans les secteurs dévitalisés et défavorisés de Laval 2023-2027 à intervenir entre la Ville de Laval, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval et Centraide du Grand Montréal, et autoriser le versement par la Ville d'une contribution à Centraide du Grand Montréal, au montant minimal de 1 000 000 \$, et ce, conformément aux dispositions mentionnées à l'entente;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

ADOPTÉ

(SD-2023-5691)

Les discussions sur le point 12.1 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CM-20231205-1186

DÉPÔT - RAPPORT - CHANGEMENT SIGNIFICATIF -
INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

de prendre acte du rapport de la greffière adjointe concernant un changement significatif quant à la déclaration des intérêts pécuniaires de M. Alexandre Warnet, membre du conseil municipal de la Ville de Laval.

(SD-2023-5669)

CM-20231205-1187

REMBOURSEMENT DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE
SOUTIEN

de prendre acte des demandes de remboursement des dépenses de recherche et de soutien énumérées à la liste jointe au sommaire décisionnel, traitées par le Service des finances durant le mois d'octobre 2023 et encourues par les conseillers de la Ville de Laval durant l'année 2023, tel que requis par l'article 22 du Règlement L-12315 concernant le remboursement des dépenses de recherche et de soutien.

(SD-2023-5074)

CM-20231205-1188

LISTE DES CONTRATS - OCTOBRE 2023



de prendre acte de la liste des contrats pour le mois d'octobre 2023, comme elle est préparée par le Service de l'approvisionnement, le tout conformément à l'article 477.3, alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes.

(SD-2023-5670)

CM-20231205-1189

**DÉPÔT - INSIGNES - CONVENTION MONDIALE DES MAIRES
POUR LE CLIMAT ET L'ÉNERGIE**

de prendre acte des insignes (badges) décernés à Ville de Laval dans le cadre de la Convention mondiale des Maires pour le climat et l'énergie.

(SD-2023-5551)

Les discussions sur le point 13.1 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CM-20231205-1190

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-PPU-15

Le conseiller Alexandre Warnet donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-PPU-15 modifiant le Règlement L-PPU-13 édictant un programme particulier d'urbanisme pour le centre-ville de Laval afin de modifier le plan du tracé projeté des voies de circulation et le plan des espaces verts et publics existants et proposés et d'apporter une précision au mécanisme de cession des emprises des voies de circulation projetées.

(SD-2023-5806)

CM-20231205-1191

**PROPOSITION AMENDÉE ACCEPTÉE - APPUI À
L'AUTONOMIE DES GOUVERNEMENTS ET SOLIDARITÉ
AVEC LA VILLE DE PRÉVOST**

Le conseiller Alexandre Warnet dépose un avis de proposition afin que le conseil municipal réaffirme que les municipalités sont reconnues comme des gouvernements de proximité au sens de la loi et qu'il est impératif de respecter leurs champs de compétence et leur autonomie, y compris en matière de lutte contre les changements climatiques, qu'il dénonce la procédure intentée par Énergir pour faire invalider le Règlement sur la décarbonation des bâtiments et autres mesures de réduction de gaz à effet de serre adopté par la Ville



de Prévost, qu'il encourage les parties à rapidement trouver une entente hors cour et que le comité exécutif mandate la Direction générale de transmettre une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à la Ville de Prévost et à Énergir et demande d'en discuter immédiatement.

La proposition est appuyée par la conseillère Aline Dib.

Tous les membres acceptent de discuter immédiatement de la proposition.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Laval a adopté à l'unanimité une proposition mandatant la direction de préparer un projet de règlement visant à imposer un moratoire sur l'installation d'équipements alimentés au gaz naturel dans le secteur résidentiel sur le territoire lavallois;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Prévost a été la première municipalité au Québec à adopter un règlement visant la décarbonation des bâtiments de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'Énergir a entamé une procédure judiciaire contre la municipalité de Prévost pour faire invalider son Règlement sur la décarbonation des bâtiments et autres mesures de réduction de gaz à effet de serre qui limite l'utilisation du gaz naturel fossile dans le but de lutter contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QU'Énergir se présente dans l'espace public comme un partenaire important de la transition énergétique municipale;

CONSIDÉRANT QUE cette contestation survient alors même que l'ONU publie le Rapport 2023 sur la production de combustibles fossiles dans lequel le gaz est identifié comme étant une énergie fossile à réduire au même titre que le charbon et le pétrole;

CONSIDÉRANT QUE le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) met de l'avant les conséquences «cataclysmiques» des changements climatiques et expose le rôle prédominant des municipalités dans la lutte contre ces changements;

CONSIDÉRANT QUE selon un rapport de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), pour atteindre la carboneutralité en 2050, l'interdiction des nouvelles chaudières à combustibles fossiles dans les bâtiments doit commencer à être mise en œuvre à l'échelle mondiale dès 2025;

CONSIDÉRANT QUE le secteur du bâtiment résidentiel, commercial et institutionnel est responsable de 10 % des émissions de gaz à effet de serre au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a pour objectif



de réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre issues du chauffage des bâtiments à l'horizon 2030;

CONSIDÉRANT QUE des centaines de municipalités québécoises ont déjà adopté des résolutions adhérant à la déclaration d'urgence climatique et s'engageant à mettre en place des actions concrètes afin de réduire les émissions des gaz à effet de serre sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les articles 4, 19 et 85 de la Loi sur les compétences municipales permettent l'adoption d'une réglementation municipale qui encadre les émissions de gaz à effet de serre provenant de la consommation énergétique des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE l'intention de cette loi était destinée à favoriser l'autonomie des municipalités dans l'exercice de leurs pouvoirs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet
APPUYÉ PAR : Aline Dib

que le conseil municipal réaffirme que les municipalités sont reconnues comme des gouvernements de proximité au sens de la loi et qu'il est impératif de respecter leurs champs de compétence et leur autonomie, y compris en matière de lutte contre les changements climatiques;

que le conseil municipal dénonce la procédure intentée par Énergir pour faire invalider le Règlement sur la décarbonation des bâtiments et autres mesures de réduction de gaz à effet de serre adopté par la Ville de Prévost;

que le conseil municipal encourage les parties à rapidement trouver une entente hors cour;

que le comité exécutif mandate la Direction générale de transmettre une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à la Ville de Prévost et à Énergir.

Un débat s'engage.

La conseillère Louise Lortie propose un amendement afin de retirer le 3e paragraphe de la recommandation, soit:

«que le conseil municipal encourage les parties à rapidement trouver une entente hors cour».

L'amendement est appuyé par le conseiller Claude Larochelle.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

Suite aux discussions, le conseiller Alexandre Warnet accepte l'amendement.



La proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité.

CM-20231205-1192

PROPOSITION AMENDÉE ACCEPTÉE - ACCESSIBILITÉ ET GRATUITÉ - COURS DE NATATION

ATTENDU QUE la Société de sauvetage du Québec souligne que la noyade est un problème de santé publique grave et négligé;

ATTENDU QUE les cours de natation sont parmi les meilleurs outils pour réduire les risques de noyades;

ATTENDU QUE l'étude des données indique que les familles immigrantes sont plus à risque, et que la population lavalloise est de plus en plus diversifiée;

ATTENDU QUE le nombre de noyades est en hausse de 30 % par rapport à l'an dernier;

ATTENDU QUE plusieurs autres municipalités comme Victoriaville, Mirabel, Montréal-Nord et Québec;

ATTENDU QUE nous avons offert les cours de sauveteur national gratuitement afin d'augmenter le potentiel de recrutement de nouveaux sauveteurs;

ATTENDU QUE les cours de natation participent à atteindre l'objectif d'augmenter le bassin de sauveteurs potentiels;

ATTENDU QU'il y a plus de 38 000 piscines privées à Laval, en plus des rivières et des piscines publiques;

ATTENDU QUE certaines municipalités ont déjà adopté cette approche pour favoriser la sécurité autour des piscines publiques, mais également près des plans d'eau et des piscines privées;

IL EST PROPOSÉ PAR : David De Cotis

APPUYÉ PAR : Paolo Galati

et résolu à l'unanimité:

que le comité exécutif mandate la Direction générale pour mettre en place un programme pour rendre accessible et gratuit des cours de natation reconnus par la Société de sauvetage du Québec dans l'ensemble de ses piscines pour les saisons estivales à venir.

Un débat s'engage.

Le conseiller Nicholas Borne propose un amendement afin que la proposition se lise comme suit:

«que le comité exécutif mandate la Direction générale d'étudier la mise en place d'un programme pour rendre accessibles et gratuits des cours de natation reconnus par la Société de sauvetage du Québec



dans nos piscines pour les saisons estivales à venir».

L'amendement est appuyé par le conseiller Yannick Langlois.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

Suite aux discussions, le conseiller David De Cotis accepte l'amendement.

La proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ

(SD-2023-5019)

À la demande du conseiller David De Cotis, le point 15.2 est retiré de l'ordre du jour.

CM-20231205-1193

PROLONGATION DE LA SÉANCE

La présidente constate qu'il ne reste qu'une minute avant l'ajournement de la séance et suggère de poursuivre puisque l'ordre du jour arrive à sa fin.

À 23 h, la conseillère Isabelle Piché quitte son siège.

Suite à un débat, le conseiller Alexandre Warnet accepte de reporter les discussions sur le point 15.3 à une séance ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS

Louise Lortie
Application du règlement - prolongation de la séance
Consultation publique – Schéma d'aménagement



À 23 h 09, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Mme Cecilia Macedo, présidente du conseil

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe